

SE MARIER À SAINT JACQUES EN GRANDE SEILLE



Un dossier en vue du mariage peut-être ouvert, dès lors que les informations et pièces suivantes sont réunies :

- Dates et lieux de baptême
- Date et lieu du mariage civil
- Noms et prénoms des témoins
- 4 enveloppes timbrées, sans adresse
- Vos choix concernant :
 - Le fleurissement ou non de l'église
 - La présence de la chorale ou non
- Un chèque de 200 € à la date du mariage, libellé à l'ordre du Conseil de Fabrique de la paroisse où vous vous mariez.

Il est nécessaire de les apporter lors de votre venue aux permanences du presbytère de Marly. (Mardi ou jeudi, de 16h à 17h30)

Aucune demande de mariage ne sera enregistrée via Internet.

Attention : I seul mariage sera célébré par samedi, à 16 h, sur l'ensemble de la communauté de paroisses. Donc, si vous souhaitez réserver pour une date précise, il vaut mieux vous y prendre assez tôt.